

Communications :

Mme le Maire adresse, au nom de l'ensemble des Conseillers municipaux, ses condoléances à :
Mme Hélène ANDRIEUX, ATSEM à l'école Jean Zay, pour le décès de sa mère, et à
Mme Annick PINABEL, ATSEM à l'école Jean Zay, pour le décès de son père.

A Mme Colette Marceteau, Adjoint administratif au service scolaire et Mme Isabelle PRADIER, Adjoint administratif au service Financier, pour le décès de leur père.

Mme EUSTACHE-BRINIO adresse également ses plus sincères condoléances à M. MAYER, ancien Conseiller municipal, pour le décès de sa fille.

Mme le Maire souhaite également rendre hommage à Madame HADDAD, Vice présidente de la Région Ile-de-France, décédée récemment.

Mme le Maire a le plaisir d'annoncer la naissance de Thaïs DORE TOM née le 04 novembre 2008, fille de Niçaise DORE, Auxiliaire de puériculture à la Halte garderie et de Léo BRETEAU, né le 28 décembre 2008, fils de Julie MAQUAIRE, Rédacteur au service Communication.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

❖ DECISION N°2008-0242 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0243 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0244 du 2 DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association CONT'AMINES.

❖ DECISION N°2008-0245 du 3 DECEMBRE 2008

Réfection du revêtement de sol des circulations du groupe scolaire Raymond Logeais – Passation d'un marché avec l'entreprise MONTI PEINTURE.

❖ DECISION N°2008-0246 du 3 DECEMBRE 2008

Travaux de démolitions – Programme 2009 – Passation d'un marché avec la E.R.D.T.

❖ DECISION N°2008-0247 du 5 DECEMBRE 2008

Souscription d'un emprunt FLEXILIS auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 3 500 000 euros – Financement 2008.

❖ DECISION N°2008-0248 du 10 DECEMBRE 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et LIBELLUS.

❖ DECISION N°2008-0249 du 10 DECEMBRE 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et ANNE DE LA ROCHE SAINT ANDRE.

❖ DECISION N°2008-0250 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 1

❖ DECISION N°2008-0251 du 11 DECEMBRE 2008

Fournitures de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 2

❖ DECISION N°2008-0252 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 3.

❖ DECISION N°2008-0253 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 4

❖ DECISION N°2008-0254 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien (lot 6)

❖ DECISION N°2008-0255 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 7

❖ DECISION N°2008-0256 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 8

❖ DECISION N°2008-0257 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 9

❖ DECISION N°2008-0258 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 10

❖ DECISION N°2008-0259 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 11

❖ DECISION N°2008-0260 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 12

❖ DECISION N°2008-0261 du 11 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 13

❖ DECISION N°2008-0262 du 16 DECEMBRE 2008

Fourniture de documents imprimés, sonores et multimédias pour les bibliothèques de la ville de Saint Gratien – Lot 5

❖ DECISION N°2008-0263 du 13 NOVEMBRE 2008

Vérification annuelle des alarmes incendie et des systèmes de désenfumage – Passation d'un marché avec la société ASTEM.

❖ DECISION N°2008-0264 du 18 DECEMBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et la SARL F2J PRODUCTIONS/FOLLOW ME.

❖ DECISION N°2008-0265 du 22 DECEMBRE 2008

Passation d'une convention avec la société « la ligue de l'enseignement » pour l'organisation d'une classe d'environnement – Séjour à KLIGENTHAL (67) – du 9 au 13 mars 2009.

❖ DECISION N°2008-0266 du 23 DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association le TEATRALALA.

❖ DECISION N°2008-0267 du 29 DECEMBRE 2008

Amélioration des espaces publics – Fourniture et pose de clôtures écoles et aires de jeux – Passation d'un marché avec la SARL MACEV.

❖ DECISION N°2008-0268 du 29 DECEMBRE 2008

Entretien et remise en propreté des ventilations et des bacs à graisse des cuisines des bâtiments communaux – Passation d'un marché avec la compagnie d'hygiène publique et de restauration.

❖ DECISION N°2008-0269 du 29 DECEMBRE 2008

Sirènes de protection civile – Passation d'un contrat d'entretien avec la SARL DEMAY.

❖ DECISION N°2008-0270 du 29 DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association HALE BOPP.

❖ DECISION N°2008-0271 du 29 DECEMBRE 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association JAPANIME PLANET.

❖ DECISION N°2008-0272 du 30 DECEMBRE 2008

Passation d'une convention avec la société « GITE RURAL DE SEJOUR » pour l'organisation de deux séjours courts du 14 au 17 avril et du 21 au 24 juillet 2009.

Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1. Décision du Conseil municipal concernant le maintien de M. DESCOUTS, 1^{er} Adjoint, dans ses fonctions et sans délégation.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe que par arrêté du 19 décembre 2008 réceptionné par la Sous-préfecture de Sarcelles le 22 décembre 2008, le Maire a retiré toute délégation de signature à Monsieur Guy DESCOUTS, 1^{er} adjoint.

Elle ajoute et précise que lorsque le Maire a retiré les délégations de fonctions qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Mme le Maire indique que dès lors qu'un adjoint se trouve sans délégation, quelle que soit la date à laquelle l'arrêté de retrait des délégations est intervenu, le Conseil municipal doit être saisi de la question du maintien de l'Adjoint.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien dans ses fonctions de 1^{er} adjoint de Monsieur Guy DESCOUTS.

Mme VOLAT revient sur le Conseil municipal du 18 décembre et rappelle que son groupe politique a voté contre le budget 2009, ainsi que M. DESCOUTS. Elle souligne toutefois, que l'appréciation budgétaire de son groupe est totalement différente de celle de M. DESCOUTS. Compte tenu des événements économiques actuels, elle suggère une étude de l'évolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement, de la dette et des taux d'imposition. Ceci, afin de mieux appréhender l'équilibre du budget.

Dans le cadre du budget primitif 2009, Mme VOLAT évoque la baisse significative des dépenses de fonctionnement de 5%, hors personnels et frais financiers. Elle rappelle qu'il avait été mentionné lors du Conseil municipal du mois de décembre, que les communes étaient confrontées à un désengagement de l'Etat avec une réduction croissante des dotations.

Elle souligne que le vote du budget est un acte décisif pour la gestion communale. Mme VOLAT regrette que le Conseil municipal ne soit plus un espace de débat. Elle indique que des voix discordantes ne peuvent s'élever au sein de l'Assemblée au risque d'une sanction ou d'une exclusion. Mme VOLAT regrette le manque de dialogue lors des Commissions municipales et des assemblées consultatives de quartier. Mme VOLAT informe qu'elle et M. JOUANJAN, ne souhaitent pas prendre part au vote.

M. VALERY indique pour sa part, qu'il votera en faveur du maintien de M. DESCOUTS dans ses fonctions. Il précise en effet que pour lui, les prises de parole, même discordantes, ne doivent pas donner lieu à exclusion. M. VALERY indique que la majorité est muette et regrette que le Conseil municipal ne soit qu'une chambre d'enregistrement. Il demande une suspension de séance.

M. LEVILAIN revient sur un terme employé par M. VALERY selon lequel, la majorité est muette. Il indique que ce n'est pas le cas et que la majorité débat quand il y a lieu de le faire. Ainsi, les décisions sont prises à l'issue de ces discussions.

Mme NERACOU LIS déclare qu'elle défend la démocratie sous toutes ces formes autant dans la parole que dans les actes. Elle ajoute que l'initiative prise à l'encontre de M. DESCOUTS est le reflet de la politique de M. SARKOZY.

Quant à M. SENBEL, il considère que M. DESCOUTS a été sensible aux arguments de l'opposition à propos de l'augmentation des impôts locaux en période de crise économique.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise que le vote des taux aura lieu à la fin du mois de mars 2009. Aujourd'hui, ce n'est pas le débat.

M. DESCOUTS intervient en indiquant ne pas être en accord avec les propos tenus par Mme VOLAT notamment sur les réductions de personnel qu'il n'a aucunement prôné. Il énumère ce qu'il avait souhaité lors de l'élaboration du budget 2009 à savoir, une baisse de 5% du budget de fonctionnement, la mise en place d'un contrôle de gestion et un maintien des taux pendant dix ans avec un réaménagement du PPI.

Mme EUSTACHE-BRINIO soumet au vote, la demande de suspension de séance, à main levée. La majorité des Conseillers municipaux vote contre une suspension de séance.

Mme EUSTACHE-BRINIO soumet au vote du Conseil municipal, le vote concernant le maintien de M. DESCOUTS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint et sans délégation, à bulletin secret.

Après dépouillement des votes sur 31 bulletins :

NON : 17

OUI : 13

ABSTENTION : 1

Le Conseil municipal,

VOTE contre le maintien de M. DESCOUTS en tant que 1^{er} adjoint.

M. DESCOUTS intervient en remerciant les personnes qui l'ont soutenu. Il informe les membres du Conseil municipal qu'il quitte le groupe UPSG.

Départ de Mme MULLER et de Mme BASQUIN à 21h20.

2. Détermination du nombre d'Adjoints.

Mme EUSTACHE-BRINIO indique que suite à la décision du Conseil municipal concernant M. DESCOUTS, elle propose que le nombre d'adjoints passe à huit sans modification dans l'ordre du tableau.

Mme VOLAT et M. JOUANJAN informent qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal,

APPROUVE le nombre d'adjoints qui passe de neuf à huit sans modification dans l'ordre du tableau.

POUR : 28

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme NERACOU LIS, M. SENBEL,

3 – Avenant n°3 aux conventions de mise à disposition du service de la Police municipale.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle aux membres du Conseil municipal qu'au premier juillet 2005, les services de la Police municipale composés d'agents titulaires et non titulaires, ont été transférés à la CAVAM. Deux conventions ont été signées entre le Maire et le Président de la CAVAM. Deux avenants ont ensuite été signés, en octobre 2006 et octobre 2007.

Mme le Maire indique qu'il est proposé un troisième avenant qui modifie l'article 2 sur la nature et le niveau des fonctions confiées par les fonctionnaires titulaires, pour la 1^{ère} convention, et les non titulaires pour la seconde convention.

La convention de mise à disposition de service ne concerne plus qu'un personnel relevant de la filière technique non titulaire.

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition du personnel de Police intercommunale par la CAVAM,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

4 – Remplacement du représentant de la municipalité au sein du Conseil d'Administration du collège Jean Zay.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que le 20 mars 2008, Madame KHELILI, Conseillère municipale, était désignée représentante de la municipalité au sein du Conseil d'administration du collège Jean ZAY.

Suite à l'élection de Madame KHELILI en tant que représentante des parents d'élèves au sein du Conseil d'administration du collège Jean ZAY, Mme le Maire indique qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la municipalité.

Mme le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée, si aucun Conseiller ne s'y oppose.

Le Conseil municipal,

DESIGNE M. BRIQUET en tant que membre titulaire et M. BENGUEZZOU en tant que membre suppléant de la municipalité au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Zay, en remplacement de Mme KHELILI.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

5 - Adhésion de la commune de Jouy-en-Josas (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France – (SIGEIF)

M. JEAN-JACQUES explique aux membres du Conseil municipal que par délibération n°08-47 du 15 décembre 2009, le Comité d'administration du SIGEIF a accepté l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Il ajoute que cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des Conseils municipaux des communes adhérentes au SIGEIF.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la délibération du comité du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

1-1 Organisation des minis séjours 2009 (printemps-été) – Centres de loisirs maternels et primaires.

Mme ECHEGU-SANCHEZ présente les minis séjours (d'une durée de 3 à 5 jours) pour les jeunes de 4 à 14 ans, pendant les vacances d'été et de printemps ainsi que les tarifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de ces minis séjours (printemps-été) 2009.

APPROUVE le montant des participations familiales des séjours courts pour la période des mois d'avril, de juillet et d'août 2009.

2-1 Demande de subvention à la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

Mme BERTHIER informe que les bibliothèques de Saint Gratien proposent au cours de l'année 2009, plusieurs animations à destination du public et des scolaires visant au développement de l'usage du livre, du CD et du DVD.

Dans le cadre des subventions allouées annuellement à chaque commune pour ses animations littéraires et artistiques, Mme BERTHIER indique qu'il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 11 000 euros auprès de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

2-2 Restauration et numérisation des registres paroissiaux : seconde phase 2009.

Afin de poursuivre l'action de sauvegarde du patrimoine qui avait débuté en 2005 avec la restauration, le conditionnement et la numérisation des plans cadastraux napoléoniens, Mme BERTHIER explique que la commune a mis en place en 2008, un plan de restauration et numérisation des registres paroissiaux et d'état civil.

Mme BERTHIER précise que pour l'année 2009, le projet consiste à faire restaurer et numériser un registre paroissial et cinq registres d'état civil dans les mêmes conditions de traitement des documents que pour 2008.

Elle indique que 3 000 euros ont été inscrits au budget primitif 2009 du Service archives-documentation. Mme BERTHIER ajoute que la Direction des Archives départementales du Conseil général du Val d'Oise subventionne l'opération à hauteur de 25% du montant hors taxe.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer et à autoriser Mme le Maire à demander une subvention au Conseil général.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter cette subvention au Conseil général du Val d'Oise.

3-1 Elaboration d'un Agenda 21 pour Saint Gratien

Mme BERNARDIN présente aux membres du Conseil municipal, les modalités d'élaboration d'un Agenda 21 pour Saint Gratien.

Elle explique que la nécessité d'un développement durable, résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels qui conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir. Parmi les principaux dommages causés par ce mode de développement, on peut notamment citer :

- Le changement climatique,
- La croissance des inégalités, génératrice d'exclusion
- La réduction de la variété du vivant, autrement dit la perte de biodiversité,
- La réduction du potentiel naturel de production (appauvrissement des sols, des mers, érosion des terres arables...) et de services (capacité auto-épuratoire des écosystèmes, champs d'expansion des crues...);
- Les pollutions à grande échelle de l'air, des sols, des eaux continentales et marines,

Mme BERNARDIN précise que l'Agenda 21 de Rio comporte 40 chapitres définissant les actions à entreprendre au niveau des Etats pour mettre en œuvre le principe de développement durable de la planète. Réunie en 1992, la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro, a définitivement les questions d'environnement et de développement

Elle ajoute que le Conseil municipal a décidé d'engager la commune dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local. Cet engagement traduit avant tout la volonté de la municipalité d'inscrire la commune dans une nouvelle ambition en matière de développement durable, fédérée et élaborée avec sa population autour d'un plan d'action partagé, l'Agenda 21 pour Saint Gratien.

Le diagnostic du territoire et des services municipaux, au regard des principes de développement durable définis pour la commune, devra analyser ses atouts et ses faiblesses, notamment en termes de ressources et de pratiques impactant l'environnement et des comportements éco-responsables. Il permettra de définir quelles sont les pistes à exploiter pour mettre en place un mode de développement réellement durable sur le territoire communal, dans le cadre de l'Agenda 21.

Mme BERNARDIN précise que la concertation et la sensibilisation au développement durable des acteurs du territoire de Saint Gratien seront menées par l'intermédiaire de différentes structures.

Le pilotage de l'Agenda 21 sera assuré par un comité (COPIL) constitué par les élus de la commission sur le développement durable complété par des élus souhaitant volontairement y participer. Le support technique et de mise en œuvre des décisions du COPIL sera assuré par un comité technique (COMTEC) constitué des chefs de services et des agents souhaitant volontairement y participer. La concertation avec la population sera notamment mise en œuvre via une structure spécifique, un comité de concertation (CC), intégrant des membres des cinq groupes de quartiers existant déjà sur Saint Gratien.

Mme BERNARDIN évoque la nécessité de mettre en place des partenariats qui pourront être accompagnés, selon les cas, de demandes de subvention ou de co-financements. Pour certaines étapes spécifiques (diagnostic du territoire, méthodologie, aide à la définition des enjeux, actions de sensibilisation au développement durable, études spécifiques, etc), des partenariats ponctuels avec des cabinets de conseil, des bureaux d'études, etc, pourront être mis en place.

M. JOUANJAN suggère que le service public de l'eau, les nuisances aériennes et la construction d'un troisième aéroport, soient l'objet d'une réflexion ou d'un débat lors de la Commission du Développement durable. Il propose la mise en place de transports adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Concernant les nuisances aériennes, Mme EUSTACHE-BRINIO indique qu'une réunion avec l'association ADVOCNAR a eu lieu le 3 février 2009. Toutefois, Mme le Maire fait état du manque de mobilisation de la part des habitants qui ne sont que très peu mobilisés.

Mme BERNARDIN revient sur l'intervention de M. JOUANJAN et précise que tous les points abordés par celui-ci, ont été ou seront évoqués lors de la Commission sur le Développement durable. Elle ajoute que la nationalisation de l'eau sur le territoire français n'est pas de la compétence de la commune. Concernant les transports destinés aux personnes à mobilité réduite, Mme BERNARDIN indique que ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine Commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de lancer l'élaboration d'un Agenda 21 pour Saint Gratien.

APPROUVE, la désignation des membres du comité de pilotage, du comité technique et du comité de concertation mis en place pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Saint Gratien.

AUTORISE, Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et actes nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Saint Gratien.

4-1 Lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour le nettoyage de la voirie et des espaces publics.

M. MATCOVICH informe que le marché passé avec l'entreprise FAYOLLE, devenue VAL'HORIZON depuis le 1^{er} octobre 2008, pour le nettoyage de la voirie et des espaces publics, arrive à expiration le 30 avril 2009.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations d'une part, et en raison des seuils de procédures fixés par le Code des Marchés publics d'autre part, M. MATCOVICH indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à lancer cette consultation pour le nettoyage de la voirie et des espaces publics et à signer le marché avec l'entreprise qui aura été choisie par la Commission d'appel d'offres et d'utiliser la procédure négociée en cas d'infructuosité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer cet appel d'offres ouvert européen pour le nettoyage de la voirie et des espaces publics.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui aura été choisie par la Commission d'appel d'offres.

4-2 Requalification de l'avenue Lacour – Demande de subvention au titre du programme T.R.A.S.E.R.R (Travaux relatifs à l'aménagement, la sécurité et l'exploitation du réseau routier) pour l'année 2009.

M. MATCOVICH indique que la requalification de l'avenue Lacour est une opération prévue dans le cadre du BP 2009.

Il précise que ces travaux prévoient l'enfouissement des réseaux, pour lequel une subvention a été demandée auprès du S.M.D.E.G.T.V.O. (Syndicat Mixte Départemental de l'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise) et la réfection de la chaussée et des trottoirs.

M. MATCOVICH ajoute que cette réfection de voirie, dont le montant est estimé à 261 552 € T.T.C., peut être subventionnée au titre du programme T.R.A.S.E.R.R. 2009, au taux de 31 % d'un montant H.T. de travaux plafonné à 152 500 €, soit une subvention attendue de 47 275 €.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter cette subvention pour la réfection de l'avenue Lacour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention pour la réfection de l'avenue Lacour.

4-3 Recensement des marchés publics passés en 2008.

M. MATCOVICH rappelle que le Ministère de l'Economie et des Finances effectue chaque année un recensement économique des marchés passés par l'Etat, les établissements publics nationaux, les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Il précise que la ville de Saint Gratien doit publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Le Conseil municipal,

PREND connaissance des marchés publics passés en 2008.

4-4 Requalification de l'avenue Victor Hugo – Présentation de l'opération – Constitution d'un groupement de commande ville – SIARE – CAVAM – Désignation du représentant de la ville à la Commission d'appel d'Offres.

M. MATCOVICH explique que l'avenue Victor Hugo est bordée par un bras de liaison reliant le bassin des Cressonnières au bassin nord du lac d'Enghien.

Il ajoute qu'en raison du manque de stabilité des berges, des désordres importants tant sur le domaine public qu'au niveau des accès aux propriétés privées ont été observés.

Par ailleurs, M. MATCOVICH indique qu'il est apparu opportun, à la faveur de cette opération, de poursuivre le réseau de circulation douce, notamment à travers la création d'un tronçon en direction du lac d'Enghien (compétence CAVAM).

M. MATCOVICH précise que les trois collectivités ont décidé d'unir leurs efforts et d'utiliser les outils réglementaires mis à la disposition pour mener à bien ce projet.

Il doit être précisé que le SIARE, souhaitant disposer d'un accès permanent à l'ouvrage hydraulique, procédera aux acquisitions foncières nécessaires au projet.

Ainsi, conformément au Code des Marchés Publics, un groupement de commande composé de la ville de Saint Gratien, du SIARE et de la CAVAM sera constitué.

Une commission d'appel d'offres devra être constituée au sein de ce groupement de commande. Un membre de la collectivité ainsi qu'un suppléant devront être désignés pour siéger à cette commission.

Mme le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée, si aucun Conseiller ne s'y oppose.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme EUSTACHE-BRINIO en qualité de membre titulaire et M. MATCOVICH en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres qui sera constituée au sein du groupement.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commande.

AUTORISE le Maire à assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement de commande.

4-5 Local restauration et archives de la DSTUA – Présentation du projet, validation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Afin de répondre aux exigences en matière sanitaire d'une part, et permettre d'avoir de meilleures conditions d'archivage de documents administratifs d'autre part, M. MATCOVICH indique qu'il est prévu la réalisation d'une extension des locaux du centre technique municipal.

Il précise que le coût de l'opération s'élève à 286 768,23 € T.T.C.

M. MATCOVICH souligne par ailleurs que les travaux de second œuvre pourraient être réalisés par les agents de la régie en fonction d'une organisation spécifique à mettre en place. L'économie dégagée par l'intervention du personnel communal est évaluée à 26 000 € T.T.C.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le programme de l'opération, à autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer le marché à intervenir.

Mme NERACOU LIS demande si ce local sera adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond que le rez-de-chaussée sera aménagé à cet effet.

Le Conseil municipal,

VALIDE le programme de l'opération de création d'un local de restauration et archives à la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

AUTORISE le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le maître d'œuvre qui aura été choisi par la Commission d'appel d'offres.

ABSTENTIONS : M. DESCOUTS, Mme ECHEGU-SANCHEZ, Mme MULLER.

5-1 Signature d'une convention pour la mise en place du passeport biométrique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des passeports biométriques, Mme BLANC explique que la Mairie de Saint Gratien a été retenue comme Mairie de dépôt des demandes de passeports.

Afin d'officialiser la participation de la Ville de Saint Gratien au dispositif, elle informe que la Préfecture du Val d'Oise qui agit au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, invite la commune à signer avec elle une convention, pour la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Mme NERACOU LIS demande la date à laquelle sera mise en place la station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de passeport.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond que ce dispositif sera mis en place fin mars 2009. Elle ajoute qu'il n'y aura plus de territorialité et qu'il sera possible d'effectuer les demandes dans n'importe quelle commune disposant d'une station.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

6-1 Subvention complémentaire à l'association Carrefour 2000.

M. REYNES explique qu'en juin 2007, il avait été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Carrefour 2000 pour l'organisation les 2 et 3 février 2008 à la salle Georges Brassens, d'une exposition sur le modélisme ferroviaire pour un montant de 1 250 €.

Il précise que cette subvention n'a pas été versée. Il est donc proposé d'individualiser cette subvention lors du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de cette subvention complémentaire à l'association Carrefour 2000.

Questions posées par le groupe « Saint Gratien Autrement » concernant :

➤ Le personnel retraité non convié au repas du personnel qui a eu lieu au mois de janvier.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que cette décision a été prise à l'issue d'avis collectés via un questionnaire, auprès du personnel communal. Les agents ont ainsi exprimé le souhait que cette soirée, ne soit exclusivement réservée qu'au personnel. Mme le Maire regrette toutefois que les retraités n'aient pas été informés d'une modification dans l'organisation de cette soirée.

➤ Pétition des commerçants des Raguenets - Horaires de fermeture des commerces sur l'ensemble de la commune.

Mme EUSTACHE-BRINIO indique qu'un arrêté de fermeture des commerces à 20h00 a été pris à la demande des habitants du quartier des Raguenets, suite aux incidents survenus aux mois d'octobre, novembre et décembre 2008. Cette initiative permet d'éviter le rassemblement d'individus susceptibles d'occasionner des nuisances à des heures tardives.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que le prochain Conseil aura lieu le 26 mars 2009.

La séance est levée à 22h00.